



Banques « paysannes » au Cameroun

Dans deux régions du Cameroun, des paysans ont mis en place des caisses d'épargne et de crédit au service de leurs projets. Témoignages.

■ Révolution tranquille

L'exemple vient du village de Mbénoa, situé à 65 kilomètres de Yaoundé. Ici, il se passe depuis trois ans une révolution tranquille dans les mentalités et les pratiques. Cette révolution est liée à l'implantation de la Société coopérative d'épargne-crédit (Socoec). Son fonctionnement est original puisque ce sont les paysans qui en assurent la gestion. Cet instrument sert vraiment la cause du paysan confronté, dans le financement de son activité, aux réticences des banques, commerciales bien sûr mais aussi celles créées par l'État, justement pour soutenir sa production. Non seulement le paysan sort du cercle de la misère mais il peut comprendre le fonctionnement d'une banque grâce à la simplification des opérations bancaires. Il dispose ainsi d'un carnet d'épargne où sont notées toutes les opérations.

Actuellement, 85 personnes, dont 49 femmes, sont affiliées à cette banque. Ils peuvent ainsi obtenir des crédits à un taux d'intérêt raisonnable (3%) pour la réalisation de leurs projets à caractère économique ou social. Un comité de crédit est chargé de répondre aux demandes des membres pouvant aller à concurrence de cinq fois le montant de leurs parts sociales. Sous réserve que toutes les conditions, notamment de garantie, soient réunies, l'adhérent peut obtenir son prêt dans un délai maximal de quatre jours.

Les responsabilités au sein de cette banque sont très claires. Un comité de surveillance des opérations financières garantit une totale transparence. Travaillant étroitement avec des spécialistes de l'épargne-crédit, la Socoec perfectionne d'année en année son fonctionnement.

Pour l'exercice 1995, le bilan général affiche

des entrées (parts sociales libérées, épargne, intérêts...) de 5,3 millions de Fcfa pour des sorties (fonctionnement, crédits, actions de solidarité...) de 1,3 million de Fcfa. Il est envisagé de financer des projets extérieurs en qualité de partenaire.

A la lumière de cette expérience, il existe bien un réservoir d'épargne en milieu rural qui peut être collecté dans un cadre permettant à l'homme-paysan de se développer et de s'épanouir. Le paysan africain a l'obligation d'imaginer des solutions à la crise, au moment où il prend les commandes du destin de l'Afrique, après 36 années d'échec de la bureaucratie.

Alain Bindzi, ingénieur des travaux agricoles, BP 30, Essé - Cameroun.

■ Au service de la diversification

Bandja est une petite localité située dans le département du haut Nkam, dans l'Ouest du Cameroun. Avec une superficie de 62 km², la ville de Bandja est divisée en trois zones : Bandja-ville, Manga, Basseu. En 1989, la chute des cours du café - principale culture des Bandja - a provoqué une baisse sensible du pouvoir d'achat des populations. Dans le but de relever le niveau de vie, un groupe de jeunes paysans a engagé une campagne de sensibilisation à la diversification des sources de revenus. Deux ans après, les résultats sont encourageants. Cinq groupes de paysans



L'équipe dirigeante de la Socoec

ont vu le jour : L'union fait la force, CAKWU (recherche pour le développement), Combattant, NKUNI (solidarité) et KOSI (entraide).

Mais les projets des populations de Bandja se heurtaient au manque de moyens financiers. Voilà pourquoi des cercles d'étude et de réflexion ont vu le jour pour sensibiliser les cinq groupes de paysans - déjà membres des tontines traditionnelles - à la création d'une caisse d'épargne et de crédit autogéré. Son objectif : collecter, en toute sécurité, l'épargne pour octroyer des crédits aux membres.

La caisse d'épargne et de crédit a démarré ses activités au mois de février 1994, avec un effectif de 114 membres. Dans chacune des trois zones de Bandja, des collecteurs font du porte à porte. La gestion des fonds ainsi rassemblés est assurée par trois membres élus de la caisse. Celle-ci fonctionne encore avec des moyens rudimentaires : des cahiers servent de livret d'épargne et de document comptable pour les opérations de caisse.

Pour amortir les charges de fonctionnement, chaque membre doit verser, à partir de 1995, une somme de 1 200 Fcfa (dont 1 000 Fcfa de parts sociales). Ce capital social permettra ainsi d'octroyer des prêts aux membres.

Malgré tous leurs efforts, les membres de la caisse d'épargne et de crédit de Bandja rencontrent d'énormes difficultés :

- déficit de formation des gestionnaires ;
- manque d'outils de gestion ;
- absence d'appuis financiers et matériels au fonctionnement de la caisse.

Jusqu'à présent, la caisse d'épargne de Bandja a réalisé un chiffre d'affaires d'environ quatre millions de Fcfa. Une preuve que notre structure a la volonté et la capacité d'aller plus loin. A condition, bien sûr, que des moyens appropriés et un soutien lui soient accordés.

Samuel Tchakouandeu, responsable paysan, BP 58, Bandja - Cameroun.

Assurances agricoles : l'échec servira-t-il de leçon?

Après vingt-cinq ans d'activités, quel bilan peut-on dresser de l'activité des assurances mutuelles agricoles du Cameroun?

Tableau en demi-teinte dressé par un responsable paysan.

Aux lendemains de son indépendance, le Cameroun a pris conscience du rôle que les assurances pouvaient jouer dans sa politique de développement. Les pouvoirs publics ont mis en place un cadre juridique adapté au contexte camerounais. Les pères fondateurs des assurances mutuelles agricoles eurent l'idée de créer une structure d'encadrement du monde rural par le biais de la chambre d'Agriculture du Cameroun. Une initiative applaudie par tous!

En mars 1965, un arrêté donne l'agrément à la Mutuelle agricole du Cameroun (Macam) pour la couverture exclusive des risques agricoles. D'une part, cela permet d'introduire des techniques de garantie et d'épargne spécifiques aux activités rurales. D'autre part, le concept de mutuelle obéit à l'esprit d'entraide et de solidarité ancré dans les communautés paysannes.

Au départ, le monopole dont jouit la Macam auprès du monde rural, n'a pas son pareil. Les chiffres d'affaires sont pourtant encore assez faibles. Mais avec un secteur agricole et pastoral occupant environ 90% de l'activité économique du Cameroun, tout laisse penser à une montée en puissance. La consommation des produits de l'assurance n'est pas encore entrée dans les habitudes des ruraux. Par conséquent, la mutuelle agricole aurait dû maximiser l'action marketing. Ce n'est pas l'option des premiers dirigeants de la

mutuelle, seulement intéressés par le gain facile.

A partir de 1973, l'Amacam (Assurances mutuelles agricoles du Cameroun) - nouveau nom de la Macam - peut réaliser des opérations d'assurances extra agricoles. A la faveur, notamment, de la loi sur l'assurance automobile obligatoire (lui permettant de couvrir 42% des véhicules), son chiffre d'affaires triple entre 1979 et 1985. La compagnie se hisse au second rang national. L'Amacam aurait alors pu revenir à sa vocation rurale sans bien entendu abandonner sa nouvelle activité. Il aurait fallu créer des services spécialisés dans la promotion des produits de l'assurance liés aux risques agricoles. Il n'en fut rien! La compagnie s'installe de plus en plus en ville. Gabegie, malversations financières, arrestation de hauts responsables... Tout cela discrédite « la belle Amacam » alors que de jeunes compagnies d'assurances arrivent sur le marché avec des slogans nouveaux.

Avec l'entrée en vigueur du code de la Conférence interafricaine des marchés de l'assurance (Cima), des dérapages comme celui-ci devraient, espérons-le, être évités. Du fait de la particularité des opérations d'assurance en monde rural, il importe pour un grand nombre de pays africains de s'inspirer de l'expérience de quelques États du continent tels que la Zambie, le Zimbabwe ou l'Île Maurice, ou celle des pays développés.

Jules Essama, paysan
BP 36, Awae - Cameroun.